



#### Nombre de membres

En exercice : 12  
Présents : 9  
Votants : 11  
Absents : 3  
Exclus : 0

**Date de convocation :**  
13 août 2022

**Date d'affichage :**  
13 août 2022

#### **OBJET :**

**n° D30/2022**

#### **Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de  
PONTOISE le

et publication du

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 15/09/2022

ID : 095-219500089-20220908-30\_2022-DE

MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

### Commune d'AINCOURT

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

M. Emmanuel COUESNON, Maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Sylvie de KERSAUSON, Jean François MEHAT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED, conseillers municipaux.

**Absentes excusées :** Valérie ARDEMANI TOPIN (procuration à P. MICHAUX), Eléonore THERY (sans procuration), Elsa BILLIAULT (procuration à S. de KERSAUSON)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-59 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure notamment l'article L132-13 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vexin Val de Seine ;

Vu la délibération n°2022-68 de la Communauté de communes proposant la création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Considérant que conformément à l'article L5211-59 du CGCT les communes ont trois mois pour statuer sur cette proposition ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité, la création d'un CISPD proposé par le Conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président de la communauté de communes à présider ce conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Pour extrait conforme.



le Maire,  
Emmanuel COUESNON